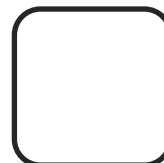


**CONCOURS PHOTOS - BEAUVOIR SUR MER
DU LUNDI 1^{er} JUILLET AU VENDREDI 2 AOÛT 2024
BULLETIN D'INSCRIPTION**



Case réservée
à l'organisateur

M. Mme / Mlle

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

VILLE : CODE POSTAL :

Date de naissance :

E-mail :

N° Tél domicile : / / / / N° Tél portable : / / / /

Tarif : 5 € / Gratuit (pout les - 18 ans) : espèces chèque carte bancaire

En cochant cette case, j'accepte et je reconnais avoir pris connaissance du règlement du concours photos 2024.

À Beauvoir sur Mer, le

Signature du participant

Signature du représentant légal
(pour les mineurs)

« Les informations renseignées font l'objet d'un traitement informatique mis en œuvre par les services « Communication » et « Secrétariat/Cellule Achat » de la ville de Beauvoir-sur-Mer dans le cadre de l'organisation annuelle par la commune du concours de peinture et de la cérémonie des vœux du maire. La Direction générale des services municipaux a accès aux données. Le maire de Beauvoir-sur-Mer est responsable du traitement. Vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification, que vous pouvez exercer sur demande auprès du maire de Beauvoir-sur-Mer (Commune de Beauvoir-sur-Mer, Place de l'Hôtel de Ville, CS10046, 85230 Beauvoir-sur-Mer ; secretariat@mairie-beauvoirsurmer.fr), à condition de justifier de votre identité. »

« Votre (vos) image(s) dont vous autorisez par la présente la captation et la diffusion pour les usages sus énoncés alimenteront la photothèque/vidéothèque de la ville de Beauvoir-sur-Mer, auxquelles peuvent accéder les agents communaux dans l'exercice de leurs missions. Le maire de Beauvoir-sur-Mer est responsable du traitement. Vous disposez d'un droit d'opposition pour motif légitime, d'accès, de rectification et de définition de directives post-mortem à l'égard de vos données personnelles, que vous pouvez exercer sur demande auprès du maire de Beauvoir-sur-Mer (Commune de Beauvoir-sur-Mer, Place de l'Hôtel de Ville, CS10046, 85230 Beauvoir-sur-Mer ; secretariat@mairie-beauvoirsurmer.fr), à condition de justifier de votre identité. »